

VALORISATION DE LA RECHERCHE FRANCOPHONE

SOUTIEN À LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

APPEL RÉGIONAL A CANDIDATURES

RÈGLEMENT

Dans le cadre de la programmation quadriennale 2014-2017 de l'AUF, la direction régionale Europe centrale et orientale met en place le projet « **Valorisation de la recherche** » dont un des objectifs est de proposer un appui aux chercheurs de la région à la participation à des manifestations scientifiques francophones.

1. OBJECTIFS

- Soutenir les universitaires de la région qui présenteront une contribution scientifique à l'occasion des manifestations scientifiques francophones (congrès, colloques, journées scientifiques, etc.).
- Favoriser la mobilité des enseignants, chercheurs, doctorants, postdoctorants de manière à valoriser et à renforcer la science en français.

2. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le (la) candidat(e) doit remplir les critères suivants :

- être francophone,
- justifier de ses titres et du statut d'enseignant et/ou de chercheur en exercice ou de doctorant au sein d'un établissement membre de l'AUF en Europe centrale et orientale (cf. <http://www.auf.org/nos-membres/>),
- déposer sa demande de soutien obligatoirement EN LIGNE à l'adresse <https://formulaire.auf.org/>, accompagnée des documents indiqués à la section 7 du présent règlement,
- être accepté avec une communication en français à une manifestation scientifique dont les travaux se déroulent intégralement ou partiellement en français,
- apporter toutes informations utiles sur la manifestation scientifique concernée,
- justifier de la pertinence scientifique de sa participation, de l'intérêt pour son institution de rattachement et des retombées académiques explicites de sa participation en faveur de son pays/établissement/faculté d'origine,
- obtenir le visa du plus haut responsable de l'établissement d'origine pour participer à la manifestation scientifique concernée,
- présenter l'accord motivé du responsable direct dans l'établissement d'origine,
- déclarer toute prise en charge financière autre que celle demandée à l'AUF,
- ne pas avoir bénéficié du même type de soutien pendant l'année civile précédente.

Le (la) candidat(e) doit soumettre sa demande en ligne **au moins 6 semaines** avant la date de début de la manifestation scientifique à laquelle il/elle souhaite participer.

Les candidats veilleront à produire, à l'issue de leur mobilité, des articles, publications ou ouvrages en français et à les porter à la connaissance de l'AUF, qui se réserve le droit de les publier tout ou partie.

3. DURÉE

Le soutien à la participation aux manifestations scientifiques est limitée à la durée de celle-ci ; la prise en charge par l'AUF ne pourra pas dépasser 5 jours, respectivement 4 nuitées.

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

1. Les candidats déposent leurs demandes de soutien en ligne, sur la plate-forme <https://formulaire.auf.org/>.
2. Après vérification de la conformité des dossiers, ceux-ci sont soumis à une évaluation.
3. Les candidats sélectionnés sont notifiés par courriel.

VALORISATION DE LA RECHERCHE FRANCOPHONE

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- les références scientifiques du (de la) candidat(e),
- le rayonnement scientifique de la manifestation,
- les objectifs scientifiques attendus,
- la dimension francophone du projet,
- les retombées académiques explicites de sa participation en faveur de son pays/établissement/faculté d'origine, la recherche de financements complémentaires (gratuité des frais d'inscription, etc...).

6. MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Le soutien de l'AUF portera sur **tout ou partie** des éléments suivants :

- un titre de transport permettant au bénéficiaire de faire le voyage aller-retour entre son pays d'origine et le pays d'accueil ; les excédents de bagage ne sont pas pris en charge) ;
- une allocation forfaitaire de maximum 300 €¹
- une assurance-maladie, accident et rapatriement obligatoire dans le pays d'accueil, contractée par l'AUF, si le titre de transport est acheté par l'AUF.

Toutes les formalités (visa, vaccinations, logement, etc.) ainsi que les éventuels frais d'inscription sont à la charge du bénéficiaire.

7. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit obligatoirement être déposé EN LIGNE. Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que la plate-forme en-ligne <https://formulaire.auf.org/> ne sera traitée.

Pour être complet, le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en format PDF) :

- attestation d'accord du plus haut responsable de l'établissement d'origine (Recteur, Vice-recteur, Directeur des Relations internationales, etc.)
- attestation du responsable scientifique direct dans l'établissement d'origine (qui se réfère de façon explicite aux retombées académiques de cette participation) ;
- curriculum vitae actualisé comprenant, notamment, les activités d'enseignement et/ou de recherche des deux dernières années ;
- photocopie du plus haut diplôme obtenu (pour les enseignants-chercheurs)/attestation d'inscription en thèse (pour les doctorants) ;
- description détaillée de la manifestation, avec, obligatoirement, le programme de la manifestation scientifique et la liste des membres du comité scientifique de la manifestation ;
- description détaillée de la contribution apportée par le (la) candidat(e) à la manifestation (résumé de la communication, présentation du poster, etc. – maximum 3 pages) ;
- attestation de l'organisateur de la manifestation mentionnant le titre de la communication acceptée et que sa présentation se fera en français ;
- Chaque document sera indiqué de la façon suivante : NOM-Prénom-intitulé du document

LE DOSSIER DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU MOINS SIX SEMAINES AVANT LA DATE DE DÉBUT DE LA MANIFESTATION

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées ou traduites en français. L'absence de l'une d'entre elles entraîne automatiquement le rejet de la candidature.

Aucune pièce complémentaire ne sera acceptée après la validation de la candidature en ligne.

¹ Le montant total de la subvention accordée ne pourra pas dépasser 1000 €

VALORISATION DE LA RECHERCHE FRANCOPHONE

**ANNEXE 1
LISTE DES CHAMPS DISCIPLINAIRES**

DISCIPLINE	CODE		DISCIPLINE	CODE
Administration publique	D100		Gestion	D125
Agro-alimentaire	D101		Histoire	D126
Agronomie	D102		Hydrologie	D127
Aménagement du territoire	D103		Informatique	D128
Anthropologie	D104		Langues	D129
Archéologie	D105		Linguistique	D130
Architecture	D106		Littératures	D131
Arts	D107		Mathématiques	D132
Astronomie	D108		Médecine	D133
Biologie	D109		Médecine vétérinaire	D134
Biotechnologies	D110		Océanographie	D135
Chimie	D111		Philosophie	D136
Commerce	D112		Physique	D137
Communications	D113		Politique	D138
Criminologie	D114		Psychologie	D139
Démographie	D115		Religions	D140
Droit	D116		Santé	D141
Écologie	D117		Sciences de l'information	D142
Économie	D118		Sociologie	D143
Éducation	D119		Statistiques	D144
Environnement	D120		Télécommunications	D145
Foresterie	D121		Téledétection	D146
Génie	D122		Tourisme	D147
Géographie	D123		Traduction	D148
Géologie	D124		Travail social	D149